

SEANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 27/10/2014

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Pierre SOLON, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Pascal BRILLARD.

ABSENTES EXCUSEES : Michelle DAGUET, Laurence LUSSEAU (pouvoir à Michelle DAGUET)

ABSENTE : Christelle HEBERT

Monsieur Aurélien LEMOINE est nommé secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne lecture d'un récapitulatif faisant apparaître les plus et moins-values relatives aux travaux d'aménagement de la place y compris les travaux qui s'y sont rattachés. Sur le marché avec COLAS et ID VERDE ressort une moins-value de 3 224.04 € TTC et sur les travaux connexes, une moins-value de 1 750 € TTC.

2014-61 AVENANT EN MOINS VALUE AVEC L'ENTREPRISE ID VERDE

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur de volume dans le mélange terre-pierre, à la fourniture par la commune (mais à la demande d'ID VERDE) de terre végétale et au retrait de la mise en place de plantes grimpantes le long du mur situé à côté de la mairie, une moins-value de 6 347.94 € TTC a été constatée.

Les conseillers municipaux décident d'accepter cette moins-value et autorisent M. le Maire à signer l'avenant à intervenir entre l'entreprise ID VERDE et la commune.

Un devis a été demandé pour la réalisation de l'enduit du mur situé le long de la mairie et s'élève à 3 547.22 € TTC.

Une étude supplémentaire a été demandée à M. BROT , cabinet ATLANTE pour l'aménagement du terrain de jeux (massifs et aire de pique-nique), Aurélien LEMOINE rappelle que dans les premières esquisses, des massifs de fleurs étaient prévus à proximité des jeux et l'idée avait été abandonnée, est-il donc judicieux de remettre des fleurs dans un espace où évoluent des enfants ? Daniel ROUSSINEAU suggère de privilégier l'aménagement d'un terrain communal d'environ 600 m2 impasse du Gratteloup ; un aménagement paysager sera demandé à ID VERDE.

M. SOPENA informe qu'aucune commune de la communauté de communes n'a répondu favorablement à la mutualisation d'achat pour un panneau d'affichage lumineux. La commune devra donc envisager seule cet achat , M. SOLON explique les différences possibles entre les panneaux, le prix à l'achat ou à la location, M. SOPENA lui suggère d'affiner le dossier et de décider lors de la prochaine réunion de conseil.

INFORMATION SUR LE CLUB 2000

Suite au rendez-vous du 29 Octobre entre l'expert de la SMACL et M. RAUZET, notre expert d'assuré, des métrés ont été faits, le montant de l'indemnisation conclu entre experts sera connu le 5 novembre prochain avant validation par la compagnie.

Monsieur le Maire fait part d'un rendez-vous qu'il a eu avec un responsable du TRIANGLE pour voir les constructions qu'il propose.

Il informe également que l'APAVE a découvert du plomb et de l'amiante lors du diagnostic.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

2014-62 INDEMNITE DE CONSEIL A Mme MARSAT MONIN

Les conseillers municipaux décident d'allouer à Mme MARSAT MONIN une indemnité de conseil pour les mois de janvier et février 2014 équivalente à 50 % de l'indemnité à laquelle elle pourrait prétendre, soit une somme de 34.90 € brute.

Cette dépense sera imputée à l'article 6225 « indemnité au comptable » du budget 2014.

2014-63 INDEMNITE DE CONSEIL A M. ROUSSEAU

Les conseillers municipaux décident d'allouer à M. ROUSSEAU Olivier, comptable du Trésor une indemnité de conseil pour les mois de mars à décembre 2014 au taux de 100 % ,soit une somme de 379.53 € brute y compris l'indemnité de confection de budget.

Cette dépense sera imputée à l'article 6225 « indemnité au comptable » du budget 2014.

2014-64 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu, à chaque renouvellement de conseil municipal, de délibérer sur l'indemnité de conseil et de budget accordée au Comptable du Trésor.

Il demande de se prononcer sur l'indemnité dont pourra bénéficier Monsieur Olivier ROUSSEAU.

Il explique que l'indemnité de conseil est une moyenne basée sur les dépenses des trois années précédentes, avec un barème dégressif suivant des tranches fixées par le Ministre des finances. Le taux d'application de ce barème est pris en principe pour la durée du mandat, cependant il peut être modifié s'il y a une raison importante ou en cas de changement de Receveur.

L'indemnité de budget est fixe, actuellement son montant est de 30.49 € par an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical décident à l'unanimité d'accorder au Comptable du Trésor de Morée, l'indemnité de conseil et de budget au taux maximum.

2014-71 MODIFICATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DU COLLEGE DE MOREE

Lors de l'élection des délégués ont été élu deux titulaires et deux suppléants alors qu'il n'en faut qu'un dans chaque catégorie, après discussion, Mme FRADET Agnès reste titulaire et Mme LUSSEAU devient suppléante.

2014-72 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS

Mme HEBERT Christelle ayant été élue conseillère municipale après la date de composition des membres du CCAS et souhaitant faire partie du CCAS, il est nécessaire de modifier le nombre de membres élus en son sein par le conseil municipal qui a été fixé à 5 par délibération du 4 avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à douze le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de PEZOU, soit six membres du conseil municipal et six membres nommés par le Maire et représentant les associations locales, en sus du Président.

Après discussion et vote, le Conseil désigne en son sein les membres suivants :

Mme DAGUET Michelle
Mme DIETSCH Marie-Christine
Mme FRADET Agnès
Mme LUSSEAU Laurence
Mme BROSSE Sonia
Mme HEBERT Christelle

QUESTIONS DIVERSES

2014-65 CONTRAT POUR LA VISITE PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES AU 30 RUE DE PARIS

Monsieur le Maire informe que le local communal situé au 30, rue de Paris prêté gracieusement à l'association « le rendez-vous des Doudous » a fait l'objet d'une vérification électrique ponctuelle en 2014 et qu'il est possible de signer un contrat avec l'APAVE pour que cette vérification devienne systématique.

Les conseillers municipaux y sont favorables et autorisent Monsieur le Maire à signer un contrat pour une durée de trois ans et renouvelable ensuite par reconduction tacite d'année en année.

Le montant de la vérification s'élève à 286.12 € TTC.

2014-66 CONTRAT POUR LA VISITE PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES MAISON GENTY et STATION D'EPURATION DE FONTAINE + 3 POSTES DE REFOULEMENT

Monsieur le Maire informe que les bâtiments communaux suivants : maison GENTY et station d'épuration de Fontaine + trois postes de refoulement étaient jusqu'à présent en vérification expresse et qu'il est possible de signer un avenant au contrat avec l'APAVE pour que cette vérification devienne systématique.

Les conseillers municipaux y sont favorables et autorisent Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat 708650.13 concernant la station d'épuration de Fontaine + 3 postes de refoulement et un avenant au contrat 7068650.12 concernant la maison GENTY pour que ces contrats deviennent renouvelables par reconduction tacite d'année en année.

2014-67 VERIFICATION DES BORNES INCENDIE

Monsieur ROUSSINEAU, 1^{er} Adjoint, explique qu'il est obligatoire de faire vérifier annuellement les 33 poteaux incendie situés sur le territoire communal. Après avoir comparé entre deux prestataires, les conseillers municipaux décident de retenir la proposition de la lyonnaise des eaux pour un coût de 50 € HT par an et par poteau et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat qui prend effet au 1^{er} janvier 2015 et dont la durée est fixée à 4 ans.

La vérification comprend tous les trois ans (en 2015 et 2018) une mesure de débit de chaque poteau, une mesure des pressions statiques et dynamiques du réseau au niveau de chaque poteau et une visite de chaque poteau comprenant manœuvre, graissage de tige et bouchons, remplacement des joints de bouchons si besoin et vérification de l'étanchéité du clapet.

Tous les ans (en 2016 et 2017) une visite de chaque poteau comprenant manœuvre, graissage de tige et bouchons, remplacement de bouchons si besoin, vérification de l'étanchéité du clapet

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations avec la Lyonnaise des eaux.

Un conseiller évoque la réfection de la peinture des bornes incendie.

2014-68 PROJETS PARTICIPATIFS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE : embellissement, gestion des espaces publics et participation des habitants DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS VENDOMOIS

Les Conseillers Municipaux ayant adhéré à l'étude portant sur le regard global et projets participatifs pour la gestion et l'embellissement des espaces publics en milieu rural favorables à la biodiversité sollicitent une subvention auprès du Conseil Régional de l'ordre de 50 %. La prestation s'élève à 7 950 €. Cette opération sera inscrite au budget primitif 2015.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes	
Prestation CAUE et maison botanique	subv Région Centre	3 900 €
7 950 € (50 %)	Subv LEADER (30 %)	2 370 €
	Autofinancement (20%)	1 680 €
TOTAL	7 950 €	7 950 €

2014-69 PROJETS PARTICIPATIFS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE : embellissement, gestion des espaces publics et participation des habitants
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER

Les Conseillers Municipaux ayant adhéré à l'étude portant sur le regard global et projets participatifs pour la gestion et l'embellissement des espaces publics en milieu rural favorables à la biodiversité sollicitent une subvention dans le cadre du programme LEADER de l'ordre de 30 %. La prestation s'élève à 7 950 € . Cette opération sera inscrite au budget primitif 2015.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes	
Prestation CAUE et maison botanique	subv Région Centre	3 900 €
7 950 € (50 %)	Subv LEADER (30 %)	2 370 €
	Autofinancement (20%)	1 680 €
TOTAL	7 950 €	7 950 €

2014-70 CONTRAT TERRITORIAL LOIR MEDIAN ET AFFLUENTS CONDUIT PAR LE SIERAVL
CONVENTION POUR L'OPERATION DES PLANS DE GESTION DES ESPACES ENTRETENUS PAR LES COMMUNES

Monsieur le Maire informe que le SIERAVL a établi un plan de gestion et d'entretien des espaces communaux par le biais d'ateliers entre 2013 et 2015.

La convention définit les conditions dans lesquelles la commune participera à l'opération des plans de gestion des espaces entretenus dans le cadre du contrat territorial.

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le plan de financement est le suivant :

Agence de l'eau	50 %
Région Centre	30 %
Commune PEZOU	10 %
SIERAVL	10 %

M. ROUSSINEAU informe que les employés communaux ont déjà été sensibilisés à une utilisation raisonnée des pesticides.

Réunions de quartier :

Le 8 Novembre : Fortunas la Vallée Aubernage

Le 15 Novembre : clos de l'Huye 9 h 30 (rendez-vous à l'abri bus à côté du cimetière)

Le 22 Novembre : 9 h la Guizonnière (rendez-vous abri-bus)

9 h 45 la Thibaudière, les chalets (rendez-vous dépôt VAL DEM)

10 h 30 Chicheray (rendez-vous abri-bus)

11 h 15 Chêne Carré

Le 6 Décembre : 10 h rue de Paris (-rendez-vous sur le parvis de l'Eglise)

Le 6 Décembre : 10 h Fontaine (rendez-vous au relais routier)

Le 13 Décembre : 10 h route de Vendôme (rendez-vous sur le parvis de l'Eglise)

Les réunions ultérieures devront de préférence avoir lieu au printemps ou en été 2016.

M. SOPENA aimerait organiser chaque année une réflexion sur un thème avec un intervenant de haut niveau, Il pense à une conférence sur la problématique de l'eau à laquelle pourrait être invités Eric ORSENA, Académicien et le Président Directeur Général de la Lyonnaise des Eaux , Frédérique LAUNAY a des doutes sur l'intérêt du public, Nicolas JANSSEN suggère de réfléchir à des thèmes. Un comité d'organisation serait désigné.

Jérôme BRILLARD demande où en est la visite des meubles PETIT, Alain SOPENA lui répond qu'elle a lieu le 7 Novembre à 16 heures.

Daniel ROUSSINEAU présente deux échantillons de couleur pour le columbarium, la couleur rose est retenue. Il informe que sur 4 tondeuses, une est hors service et qu'il pense à son remplacement. Le prix estimatif est de 10 000 € environ, le choix sera fait en commission de voirie et avec le personnel.

Christophe BRILLARD pense qu'il faudrait refaire les peintures des emplacements de places de parking devant les commerçants, les STOP à Chicheray et à Chêne Carré, prévoir des emplacements pour les personnes à mobilité réduite devant le cabinet des infirmières, les commerces et étudier le problème de la sécurité en face de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

LE MAIRE
Alain SOPENA